

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2020

Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD — Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE - Jean-Louis GREZES-BESSET – Laurent GRIMAL - Véronique LACOMBE - Benoît MOLINIE – Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE – Sandrine SUDRES

Absent excusé : Jacques LACOMBE – Gilles FOULON - Rémi CANITROT

Procurations pour prise de délibération lors de la présente séance du conseil :

Gilles FOULON donne procuration à Gabriel ESPIE

Jacques LACOMBE donne procuration à Véronique LACOMBE

⇒ Il y aura donc 14 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance : JL GREZES BESSET

1 Approbation du C.R. du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 10 juillet 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Adhésion Mairie à une Assurance groupe

La société MUTUALIA, créée par la MSA, invitée par Mr le Maire, est venue présenter ses services. Il s'agit de proposer aux habitants de la commune de CAMJAC d'adhérer à une Mutuelle Santé des Territoires en bénéficiant d'un tarif « groupe ». La commune, en adhérant à cette convention de partenariat, n'est soumise à aucune obligation.

3 Cantine

3.1 Tarif des repas 2020/21

Monsieur le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés afin d'assurer la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour l'école primaire de CAMJAC. Le nombre de repas annuel estimé est de 6.000 repas.

Il propose de retenir La Maison Familiale Rurale pour un montant de 3.71 € TTC, soit 3,51 € HT le repas livraison comprise.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture et livraison de repas à l'école publique de CAMJAC avec la Maison Familiale Rurale pour un montant unitaire :
De 3.71 € TTC, soit 3,51 € HT pour l'année scolaire 2020-2021,
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de signer tous les documents y afférents.

3.2 Gestion de la cantine : planning et facturation

Suite à la fermeture de la trésorerie de Baraqueville, La Mairie ne peut plus recevoir de numéraire. Le système de gestion de la cantine par « ticket » devient impossible.

La Mairie s'est dotée de 2 logiciels AGEDI, l'un pour la planification, l'autre pour la facturation. Ainsi, la réservation et la facturation des repas cantine et de la garderie se feront directement en ligne, par internet. L'organisation associée est en cours d'étude. Une communication précise et complète sera fournie à tous les parents.

4 Projet d'aménagement de la Forêt communale de Maury

Mr le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'**aménagement forestier de la forêt sectionale de MAURY d'une surface de 36,83 ha**, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212, D212-1 et D212-2 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir oui l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2020 à 2039.

5 Désignation délégué communaux

5.1 AGEDI

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 MAI 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DESIGNE**

Monsieur RIPEPI Aurélien, conseiller municipal domicilié à CAMJAC (12800) lieu-dit « Resselves », (ripepiriton42@aol.com – 06.07.38.82.09) comme délégué titulaire, et Monsieur BAUGUIL Yannick, conseiller municipal, domicilié à CAMJAC (12800) lieu-dit « Layssac » (yannick.bauguil@orange.fr – 07.71.01.65.84), comme délégué suppléant de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

5.2 Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès d'Aveyron Ingénierie, Etablissement Public Administratif du Département de l'Aveyron.

Il est ici précisé que Mr le Maire est membre de droit

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué communal auprès d'Aveyron Ingénierie :

Nom prénom : BAUGUIL Yannick

Adresse personnelle : CAMJAC (12800) lieu-dit « Layssac » (07.71.01.65.84),

Date de naissance :

E-mail : yannick.bauguil@orange.fr

Profession : Ingénieur

6 CR compte rendu des Maires Adjoints

6.1 Projet d'étude «Isolation bâtiments communaux « 1€ »

Proposition de rechercher quels bâtiments communaux pourraient rentrer dans le mécanisme. Yannick Bauguil explique qu'il faut distinguer les bâtiments communaux des bâtiments de particuliers.

6.2 Projet de réalisation d'un atelier communal

Mr le Maire prospecte pour l'achat d'un bâtiment existant.

6.3 Projet couverture terrain multisport

De nombreuses sociétés proposent de couvrir gratuitement les terrains multisport par l'installation de panneaux photovoltaïque.

Aurélien Ripepi étudie la faisabilité d'un tel projet sur notre terrain multisport.

6.4 Projet extension salle des fêtes

Mr le maire propose d'engager une réflexion sur l'achat d'un chapiteau ou la mise en place d'une structure rigide.

6.5 Sécurisation routière La Croix Rouge

Ce projet est à sortir de l'opération Cœur de village et doit être traité directement avec l'appui du département.

6.6 Traitement des archives communales

Mr le Maire propose de se rapprocher des archives départementales pour trouver un appui pour traiter nos archives communales.

7 Finalisation du projet Adressage

Le projet d'adressage de CAMJAC a été relancé, après une mise en sommeil liée à la crise COVID que nous traversons. A son arrêt, l'ensemble des routes avaient été nommées et l'ensemble des points d'adressage repérés.

Les plans des sections de la commune au format A0, complétés du nom des routes et des points d'adressage ont été livrés à la Mairie.

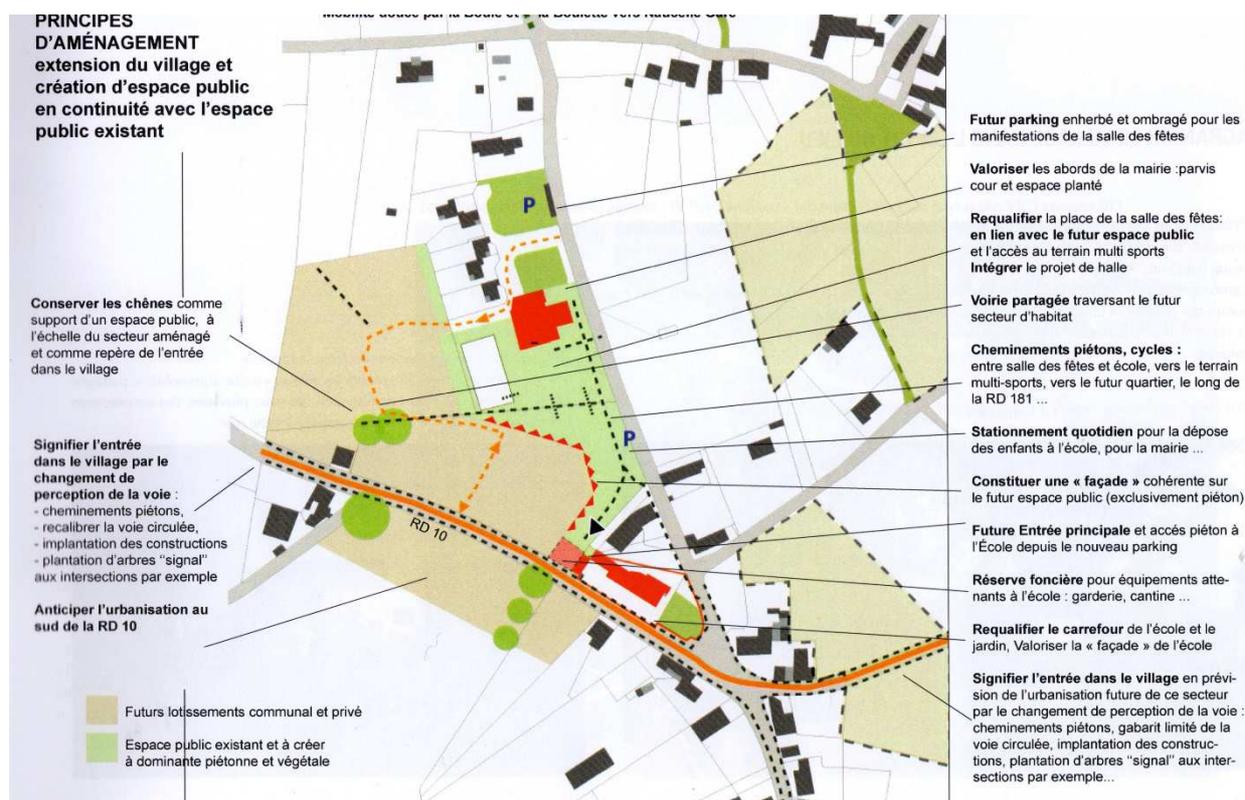
Les principales étapes programmées sont les suivantes :

- Identification de chaque habitation adressée
 - Affichage des plans dans la salle des fêtes de Camjac
 - Invitation de tous les habitants de CAMJAC à repérer leur habitation, et indiquer leur nom dans un fichier qui sera mis à leur disposition
- Validation du fichier d'adressage et envoi à La Poste et l'IGN, pour saisie dans fichier national
- Mise en place des panneaux « nom des routes » et du N° sur chaque habitation.

8 Présentation du projet cœur de Village

8.1 CAMJAC

8.1.1 Cœur de Village LA CROIX ROUGE



Il s'agit de créer un véritable centre bourg à la Croix Rouge.

Le projet consiste en premier lieu à intégrer et relier les infrastructures et équipements existants au futur quartier « le Suquet »

Pour cela, il faudra :

- Valoriser les abords de la mairie
- Valoriser la place de la salle des fêtes en lien avec la création du nouvel espace public
- Créer un espace public, jardin public dédié aux piétons en lien avec l'école
- Aménager un stationnement quotidien pour la dépose des enfants à l'école
- Constituer une façade cohérente lotissement- espace public
- Emménager une future entrée école

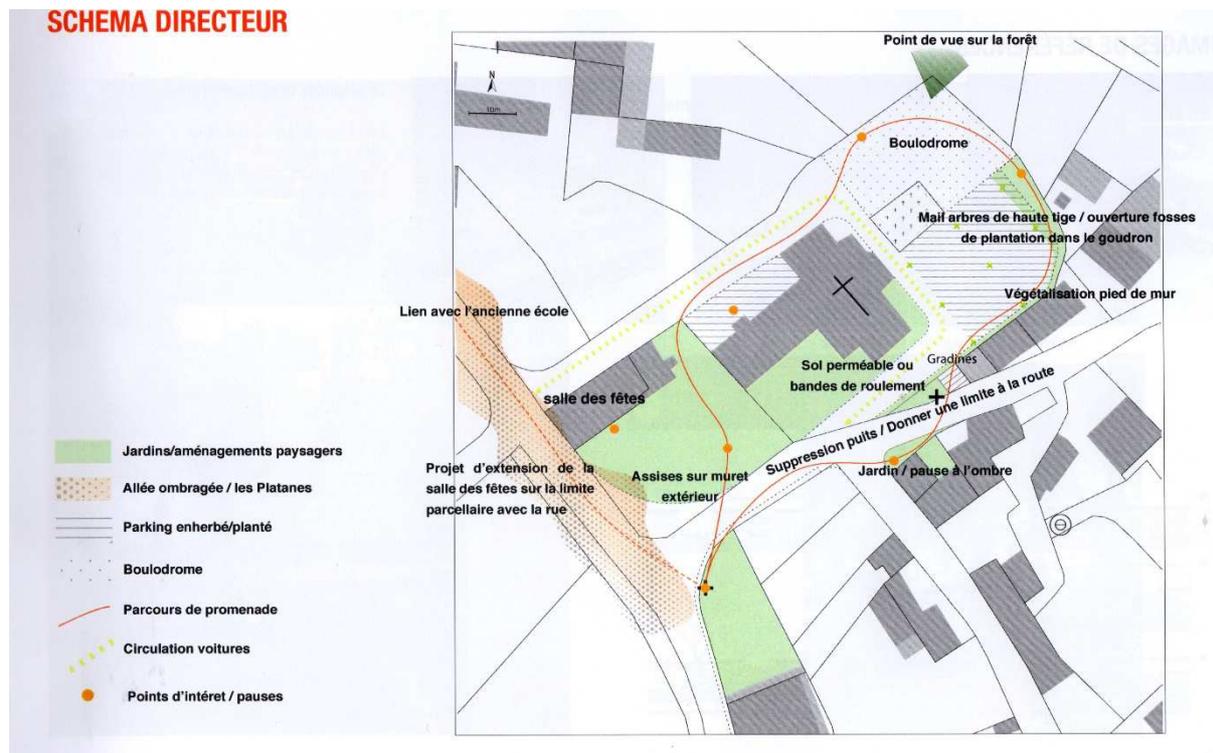
8.1.2 RD en Transverse

Il s'agit de qualifier la route départementale RD10, avec 2 objectifs : la sécurisation de la traversée du bourg La Croix-Rouge et l'aménagement d'une circulation douce vers Naucelle-Gare

Pour cela il faudra :

- Aménager la traversée en séquences de La Croix Rouge (signifier l'entrée et la sortie par changement de perception...)
- Sécuriser les circulations piétonnes et cycles, notamment aux abords de l'école
- Requalifier le carrefour RD10 / RD 181
- Aménager une circulation sécurisée le long de la RD10 entre La Croix Rouge et Naucelle à usage mixte piéton/cycliste

8.2 FRONS



Il s'agit de redynamiser le centre bourg de Frons autour de la place de l'église et du jardin de la salle des fêtes.

Pour cela faudra :

- Aménager un parcours piéton depuis la résidence des « Platanes » vers la place de l'église, en créant de haltes.
- Requalifier les espaces publics existants : Jardin de la salle des fêtes, place de l'église, boulodrome

8.3 La prochaine étape

Il s'agit de trouver l'architecte qui nous accompagnera tout au long du projet. Le CAUE est présent pendant toute l'étape d'appel d'offre.

9 Décision modificative n°1 – Acquisition matériel informatique école

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal de la Commune,

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les inscriptions du budget primitif pour l'année 2020 de la façon suivante :

Section d'investissement :		
	Diminution	Augmentation
Article 2111-158	- 1 000,00€	
Article 2183-146		+ 1 000,00 €

10 Questions diverses

10.1 Désignation des délégués représentants la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de pays Ségali Communauté

Vu la délibération n° 20200730-03 en date du 30 juillet 2020 de Pays Ségali Communauté communes portant constitution de la CLECT et approbation de son règlement intérieur ;

- Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Gabriel ESPIE, (fonction : maire) : délégué titulaire,
- Jean-Louis GREZES BESSET, (fonction : adjoint) : délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées.

10.2 Participation à verser au SIEDA pour le raccordement de la Maison des Associations -

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la Maison des associations nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 24 170,32 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 400,00 Euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 400,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

10.3 Ancienne Maison Dechelprêtre à FRONS

Mr le Maire est en négociation avec le propriétaire pour l'achat par la Mairie de cette maison en très mauvais état, qui présente de nombreux dangers graves.

10.4 Désignation des Représentant communaux aux commissions du PSC

Commission	Titulaire	Suppléant
Collecte et traitement des déchets	Magali BOCCARD	Jean-Louis GREZES-BESSET
Dvpt économique, attractivité et communication	Yannick BAUGUIL	Jean-Louis GREZES-BESSET
Finances	Gabriel ESPIE	Jean-Louis GREZES-BESSET
Petite enfance, enfance, jeunesse	Dominique PEREZ	Jean-Louis GREZES-BESSET
Voierie, mobilité	Benoît MOLINIE	Gabriel ESPIE
Tourisme, loisirs et équipements sportifs	Jacques LACOMBE	Gabriel ESPIE
Agriculture et dvpt durable	Magali BOCCARD	Benoît MOLINIE
Assainissement	Rémi CANITROT	Laurent GRIMAL
Affaires scolaires	Jean-Louis GREZES-BESSET	Gabriel ESPIE
Urbanisme et aménagement du territoire	Dominique PEREZ	Gilles FOULON
Social et culturel	Jean-Louis GREZES-BESSET	Véronique LACOMBE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Fin du compte rendu.